

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS 18 MAI 2021

La séance du Conseil des 6° et des 8° arrondissements est ouverte, dans les formes réglementaires, à 18 h 00, sous la présidence de Monsieur Pierre BENARROCHE, Maire du 4ème secteur.

M. le MAIRE.- Bonsoir à toutes et tous. Nous allons commencer. Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs qui nous regardez sur Facebook ou Youtube, bienvenue à ce conseil d'arrondissements.

Nous allons commencer par l'appel nominal par le benjamin de notre assemblée Lee FERRERO. Monsieur Lee FERRERO, je vais vous demander de bien vouloir procéder à l'appel, s'il vous plaît.

(Monsieur Lee FERRERO procède à l'appel nominal des conseillers d'arrondissements)

PRÉSENTS: MMES et MM. AMSALLEM, BENARROCHE, BONNAFFOUS, BRAMBILLA, CANICAVE, CASANOVA GAVINO, D'AGOSTINO, DENIA SALONE, FERRERO, FORTIN, HUGON, JOUVE, JUSTE, LAUSSINE, LUSSON, LEMERY, MARANDAT, MASSON, MEILHAC, MENETRIER, MERY Éric, MICHAUD, MORAINE, MOUNIEN, PILA, RICHARD, ROQUES, RUPNIK, TESSIER, VENTON, VINCENT.

EXCUSÉS: Mmes et MM. ABOURS, BERLAND, CECCALDI, COLLART, DELAGE, EL RHARBAYE, MERY Xavier, PERENCHIO, PERNEY, PREZIOSI, RANISE, SIMONETTI, VASSAL, ZOUAGHI.

M. le MAIRE.- Monsieur FERRERO, je vous remercie. Le quorum étant atteint, ce conseil d'arrondissements peut valablement démarrer.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2021

M. le MAIRE.- Nous allons commencer la séance par le vote du procèsverbal de notre dernier conseil d'arrondissements qui s'est déroulé le 30 mars 2021.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté à l'unanimité)

Le procès-verbal de la séance du 30 mars est approuvé.



Nous allons passer à l'examen des rapports. Le premier de ces rapports est présenté par Monsieur Cédric JOUVE, adjoint aux arts et à la culture. Monsieur JOUVE, c'est à vous.

M. JOUVE.- Bonjour à toutes et à tous. J'ai eu le plaisir de coprésenter hier soir la saison culturelle de la mairie du 6-8 avec de nombreux partenaires. Si vous n'avez pas vu le live, vous pouvez toujours le voir en différé. Le lien est sur le site de la Mairie et sur la page Facebook de la Mairie. Attention ! Vous en verrez de toutes les couleurs, car cette édition est riche de découvertes, de partage, de respiration car on a tous besoin de respirer après cette apnée sanitaire de plus d'un an. La culture nous a terriblement manqué. Elle est essentielle à nos vies, à nos rires, à la légèreté du monde. Elle est aussi plurielle et nous amène à l'ouverture, au vivre ensemble. Pour notre secteur, j'ai travaillé avec les équipes de la Mairie, en particulier le service culture et le service animation que je tiens chaleureusement à remercier pour leur engagement. J'ai aussi travaillé avec les acteurs culturels marseillais d'une richesse incroyable, ainsi qu'avec d'autres collègues élus du 6-8 et d'autres secteurs.

Nous avons rêvé tous ensemble ces manifestations et façonné une réalité post-Covid, car la réalité est telle que nous l'imaginons et nous avons rêvé. Ces onze événements seront aussi un soutien aux artistes et techniciens du monde du spectacle pour leur permettre de jouer, pour leur permettre de vivre mieux par cette commande publique. Je vais juste vous détailler la liste sans aller dans le détail.

Voici la liste qui est extrêmement dense de cette belle saison culturelle.

« Oh ma parole! », premier évènement, manifestation d'itinérance poétique du 24 mai au 6 juin sur la place Bavarel au quartier Ste Anne. Ensuite les rencontres vocales et la Fête de la musique le 20 et le 21 juin. Nous aurons ensuite le festival emblématique de Bagatelle, Musiques à Bagatelle, avec classique, jazz, danse et musiques du monde du 24 au 27 juin. Ensuite des pique-niques artistiques, musicaux et citoyens tous les vendredis de juillet. Cultures au jardin, ce sont des spectacles dans des jardins du 6-8 les jeudis de juillet et de septembre. Le festival Hip Hop Non-Stop qui est un travail collectif de cinq mairies de secteur et la mairie centrale et le festival de Marseille du 24 au 27 août pour mettre en lumière les cultures urbaines.

L'exposition MAC Hors les murs du 10 septembre au 7 octobre, aussi avec cinq mairies de secteur, donc un beau travail collaboratif que l'on continue à mener semaine après semaine. Remue-méninges à Bagatelle le 9 et le 10 octobre dans le cadre de la semaine de la science. Les universités populaires du 6-8 qui sont des conférences autour de l'écologie urbaine cette année, une fois par mois le jeudi de septembre à juin 2022. Et enfin le festival Tendance clown pour la cinquième année consécutive le 17 octobre avec trois spectacles autour de la drôlerie et des festivités de fin d'année qui restent encore à préciser.

Je vous invite déjà à participer à « Oh ma parole ! » manifestation d'itinérance poétique qui mêle de nombreuses formes d'art. Cela commence lundi prochain, place Bavarel au cœur du quartier Sainte-Anne. Vous pourrez boire les paroles sans modération. Le programme des différents événements se trouve sur le site de la Mairie. Les terrasses vont ouvrir demain, les lieux culturels aussi et notre saison débute.

Que la fête commence ! Voilà le programme que vous pourrez visualiser sur le site de la Mairie.



. Examen des rapports

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. CEDRIC JOUVE

1

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD - Modernisation des menuiseries extérieures du Musée Cantini situé au 19 rue Grignan, 6 ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux

M. JOUVE.- Il s'agit de la modernisation du musée Cantini et de l'approbation de l'affectation de l'autorisation relative aux études et travaux. C'est un rapport signé de Jean-Marc COPPOLA, adjoint en charge de la culture pour toutes et tous. Afin d'assurer une température et un degré hygrométrique conforme aux normes en vigueur, conditions sine qua non au prêt et à l'exposition d'œuvres d'art, il est nécessaire de rénover les menuiseries extérieures bois. Cela permettra aussi d'améliorer le confort des visiteurs et de faire des économies d'énergie. Il convient de prévoir une enveloppe de 240 000 euros. Pour le financement de cette opération, les subventions aux taux les plus élevés possible seront sollicitées auprès des différents partenaires et notamment le Conseil départemental. Le solde sera à la charge de la Ville. Avis positif de la commission.

M. le MAIRE.- Avant de procéder au vote, je tenais à vous remercier Monsieur l'Adjoint pour votre présentation de la saison culturelle qui a été un beau succès hier. Près de 200 personnes nous ont suivis sur les réseaux et beaucoup de personnes étaient également présentes. Bravo et merci. Nous allons procéder au vote.

Tout d'abord, avez-vous des guestions ou des interventions?

M. MARANDAT.- Une question de vocabulaire : que veut dire pique-nique citoyen ? Quelle est la particularité d'un pique-nique citoyen par rapport à un pique-nique, comme cela se faisait tout le temps jusqu'à présent ? Quelle est la différence entre les deux ? C'est juste un agrément, c'est juste pour vous faire plaisir ? Il n'y a pas de définition particulière ?

M. JOUVE.- Il y a une définition particulière : je vais vous la donner très rapidement. Il va y avoir d'abord un premier spectacle en première partie de soirée, c'est le côté artistique. Ensuite il y a de la musique avec un DJ qui mixe pendant que l'on pique-nique en musique. Et ensuite il y a tout un village associatif qui nous permettra de découvrir des associations militantes et engagées du secteur, mais pas seulement, sur différents thèmes. C'est cette idée avec la rencontre des associations de susciter peut-être des envies de bénévolat, de s'engager, de s'investir, d'où le côté citoyen. S'adjoindront à cela des ateliers participatifs pour pouvoir être actif dans cette démarche que l'on est en train de monter avec Alexandra d'AGOSTINO et le service animation.

M. le MAIRE. - Nous allons maintenant procéder au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(La délibération est adoptée à l'unanimité des votants)



Le rapport numéro 1 est adopté et nous restons toujours avec la culture avec les rapports additifs 20, 21 et 22 et c'est toujours Monsieur JOUVE qui les présente.

2

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – Approbation d'une première répartition au titre des subventions d'aide à la création 2021 - Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations.

M. JOUVE.- Il s'agit de l'approbation d'une répartition aux associations culturelles au titre des subventions 2021. Le rapport est toujours signé par Jean-Marc COPPOLA, adjoint en charge de la culture pour toutes et tous.

La Ville de Marseille a décidé, notamment à travers ces subventions, d'accompagner les collectifs d'artistes à l'initiative de la création de nouveaux lieux de travail et de production, de favoriser le développement sur plusieurs années de parcours artistiques pour des artistes issus du champ du spectacle vivant. Il s'agit de soutenir des initiatives innovantes en matière d'éducation artistique et culturelle qui nous tiennent particulièrement à cœur, de renforcer son dispositif d'aides au projet, notamment à destination des jeunes talents. Cette politique spécifique de soutien direct aux collectifs et équipes artistiques est articulée avec la politique générale de soutien aux opérateurs structurants de la ville de Marseille dans le secteur de la création et de la diffusion qu'elle complète.

Elle s'attache à couvrir tous les champs de la création : arts visuels, arts de la rue, cirques, danses, marionnettes, théâtres d'objets, musiques, théâtres, cinéma et audiovisuel, livres, édition et débat d'idées et du patrimoine culturel matériel, comme immatériel. Sont concernées dans le 6-8 les associations suivantes : certaines ont un champ d'action dans le 6-8 bien que leur siège social soit ailleurs, c'est pour cela que je les ai indiquées là. Nous avons l'association Cultures du cœur, dont j'avais précédemment parlée, avec une billetterie solidaire à 10 000 euros, l'association Les Vallonés qui fait un travail sur le chant choral à Marseille pour 5 000 euros, les Libraires du sud qui mettent en réseau des libraires indépendants et valorisent la littérature pour 20 000 €, Actoral, le festival d'art et d'écriture contemporaine pour 143 000 euros, la compagnie Diphtong pour 18 200 euros, l'association Solaris qui est le vidéodrome au cours Julien que vous connaissez probablement qui a une subvention de 20 000 euros et le Ballet National de Marseille que nous aurons l'honneur d'accueillir le 26 juin, pour « Musiques à Bagatelle » pour 296 000 euros.

J'ai fait un cumul des 3 délibérations.

Pour la délibération numéro 20, le total des subventions est de 209 400 euros. Je précise que ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Des interventions ? (Aucune.) Nous allons donc procéder au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(La délibération est adoptée à l'unanimité des votants)



Le rapport numéro 20 est adopté. Nous passons au rapport 21, Monsieur JOUVE.

2

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE— Approbation d'une 3^{ème} répartition aux associations culturelles au titre des subventions 2021 - Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations.

M. JOUVE.- Il s'agit toujours de l'attribution de subventions aux associations culturelles pour un montant de 1 409 600 euros dans les mêmes conditions, les mêmes dispositifs et la même démarche que j'indiquais précédemment. Il s'agit d'un rapport qui a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE. - Une intervention ?

- M. MARANDAT. Pourquoi faites-vous trois rapports séparés et que vous avez plus ou moins refusé que ces rapports soient présentés en même temps ? C'est pour l'importance de la somme ? Parce que l'objet est le même.
- M. le MAIRE.- Je n'ai pas refusé qu'on les présente en même temps, j'ai refusé qu'on les vote en même temps.
- M. MARANDAT. Pourquoi faire trois rapports différents sur à peu près le même objet ?
- M. le MAIRE. Parce que les secteurs de la ville étaient différents et que les délibérations sont arrivées comme cela. Ce sont même des additifs. Elles sont même arrivées un peu après.
- M. MARANDAT. Oui, mais elles sont arrivées en même temps. Cela fait quand même une somme conséquente si on les met ensemble. Compte tenu de l'état des finances de la Ville, c'est une somme conséquente.
- M. JOUVE.- On reste dans le même budget global au niveau des subventions directes au secteur culturel de 27 millions d'euros. C'est ce que l'on a conservé des précédentes années. On arbitre de façon un peu différente et on fait entrer de nouveaux entrants, notamment à cette occasion. On reste sur une enveloppe similaire.
 - M. MARANDAT. Oui, mais nous la critiquions avant, aussi.
- M. JOUVE.- Je pense que dans cette période de Covid où le secteur de la culture a particulièrement souffert, ce n'est pas le moment de baisser les subventions.
- M. le MAIRE. Ce n'est ni le moment en période Covid, ni le moment tout court de baisser les subventions. On va rester sur ce niveau de subvention et si on pouvait en faire plus, on en ferait certainement plus.

On a voté le rapport 20. On passe au vote rapport 21 qui est avec un objet comparable. Une intervention sur le rapport 21 ? (Aucune.)

On passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?



(La délibération est adoptée à l'unanimité des votants)

Le rapport 21 est adopté.

2

DIRECTION GENERAL ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE—Approbation d'une 3ème répartition au titre des subventions 2021 aux associations et organismes culturels - Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes

M. le MAIRE. - Le rapport 22. Une intervention spécifique ? (Aucune.)

Nous passons donc au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.)

Le rapport 22 est adopté.

Merci beaucoup, Monsieur l'adjoint, et nous allons maintenant passer au rapport présenté par Madame MEILHAC, adjointe à la transformation de l'espace public notamment.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: MME ANNE MEILHAC

2

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE - SERVICE AMENAGEMENT ESPACE URBAIN - Aide au ravalement de façades — Approbation d'un nouveau règlement d'attribution d'aides financières accordées aux propriétaires privés d'immeubles soumis à une injonction de ravalement de façades et de ses trois annexes.

Mme MEILHAC.- Merci, Monsieur le Maire, bonjour chers collègues. Le rapport n° 2 est proposé au Conseil municipal par Monsieur le Maire, sur proposition de Madame Perrine PRIGENT, conseillère déléguée à la valorisation du patrimoine et à l'amélioration des espaces publics.

Ce rapport propose d'approuver un nouveau règlement pour les aides financières au ravalement de façades. Les évolutions sont relativement marginales mais elles sont le prélude à de nouveaux changements qui sont actuellement en cours de réflexion.

Pour mémoire, l'entretien régulier des façades contribue à la qualité architecturale, mais aussi à l'attrait de notre centre-ville. C'est un partenariat entre la Ville et le Conseil départemental datant de 2016 qui permet d'aider les propriétaires particuliers, ainsi que les TPE, les PME et les commerçants à ravaler les façades lorsque la Ville le leur demande.



Les zones concernées sont quatre zones géographiques du centre-ville et deux nous concernent dans le 6^{ème} arrondissement autour de Préfecture et du quartier Notre-Dame-du-Mont et de la rue de Lodi.

Ce règlement détermine des critères d'éligibilité aux aides allouées aux propriétaires lors de ces ravalements de façades. Je rappelle qu'il s'agit bien d'obligations de travaux imposés par le Code de la construction et de l'habitation qui stipule que les travaux nécessaires à remettre en bon état de propreté des façades sont obligatoires au moins tous les 10 ans, sur injonction municipale.

Les propositions d'ajustement sont les suivantes. Elles visent à faciliter la vie des propriétaires.

Premier changement : actuellement nous constatons un manque de ressources humaines au sein des services de la Ville, qui entraîne des délais importants dans la mise en paiement des montants dus des subventions. La Ville souhaite apurer ces retards pour les Marseillais qui ont été diligents et qui ont engagé, sans tarder, les travaux qui leur avaient été demandés. Pour apurer ces retards, il est nécessaire de reprogrammer les campagnes envisagées, mais qui n'ont pas encore été lancées. Là où les campagnes ne sont pas encore signifiées, elles sont donc suspendues et seront intégrées dans la réflexion globale que j'ai mentionnée en introduction avec des orientations actualisées. Les ravalements spontanés ne seront plus subventionnables. En revanche, là où les injonctions ont déjà été signifiées, bien entendu les droits sont ouverts et les dossiers restent inchangés.

Deuxième changement : du fait de la crise sanitaire, la Ville a souhaité donner un délai supplémentaire de deux mois aux propriétaires pour la réalisation des travaux pour tous les dossiers qui étaient instruits.

Il est proposé que ce nouveau règlement s'applique après le vote en Conseil municipal du 21 mai prochain et après le contrôle de légalité bien entendu.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission. Avez-vous des questions ?

M. le MAIRE.- Des questions ou une intervention ? (Aucune question ni intervention.)

On va procéder au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(La délibération est adoptée à l'unanimité des votants – 2 abstentions)

3

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE - SERVICE DE L'AMENAGEMENT ESPACE URBAIN - Aide au ravalement de façades - Attribution de subventions aux propriétaires privés dans le cadre des injonctions de ravalement de façades - Financement

Mme MEILHAC.- Ce rapport concerne également les façades, mais cette fois-ci c'est un rapport classique qui soumet au vote du Conseil municipal une série de dossiers pour 164 immeubles et un montant total de travaux de 2 933 507,33 euros.

Vous voyez à l'écran les quatre zones concernées que je mentionnais un peu plus tôt. Les axes concernés par le rapport numéro 3 sont, pour notre secteur,



dans le 6ème arrondissement. Il s'agit de 60 dossiers pour un montant total de travaux de 419 500 euros dans 9 rues ayant fait l'objet d'une injonction municipale : la rue Montgrand, la rue de Rome, la rue Paradis, la rue Bel Air, la rue Chabanon, la rue Commandant Imhaus, la rue d'Italie, le cours Lieutaud et le boulevard Louis Salvator. Il concerne également deux rues où des dossiers ont été ouverts pour des ravalements de façades spontanés : la rue de La Palud et la rue de Village. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

Avez-vous des questions?

M. le MAIRE.- Pas de question à l'horizon. Nous allons donc passer au vote.

Qui vote contre? Qui s'abstient?

(Le rapport est adopté à l'unanimité).

Le rapport est adopté et je remercie Madame MEILHAC pour cette présentation.

Avant de passer au rapport numéro 4 et de donner la parole à Monsieur MENETRIER, je voudrais faire une intervention concernant ce rapport. La ville se réécrit toujours sur la ville, et c'est bien ainsi, mais en ces temps où manquent les repères, la grande fresque de l'histoire raconte qui nous sommes et d'où nous venons. Le patrimoine, et en particulier le patrimoine architectural, est évidemment une de ces boussoles, un de ces repères qui nous aident à construire notre futur.

La réalisation du Corbusier à Marseille parle non seulement de l'histoire mondiale de l'architecture et de notre temps, mais il raconte aussi l'histoire récente de Marseille. Ce bâtiment, au-delà de sa qualité et de sa singularité, évoque la fin de la guerre et la reconstruction de la ville, les ambitions du monde nouveau et rappelle comment Marseille s'y est trouvé mêlée. Lorsqu'on l'appelle unité d'habitation, c'est parce que ce bâtiment renvoie aux principes de l'urbanisme de la charte d'Athènes et à l'industrialisation du logement. Si on nomme cette réalisation « Cité radieuse », c'est pour mieux exprimer les attentes, l'espoir d'un vivre autrement avec des principes portés en germe, celui de la ville du quart d'heure : écoles, commerces, hôtels, pistes d'athlétisme, expositions et concerts, larges couloirs pour encourager la convivialité, jardins et espaces de détente. La Cité radieuse porte une part de cette ville espérée et harmonieuse que nous portons dans notre action. Si à Marseille tout le monde connaît le 280 boulevard Michelet sous le nom de « Maison du Fada », c'est parce que ce bâtiment, posé en 1952 au milieu de la campagne, tel un ovni dans le paysage, est à l'image des Marseillaises et des Marseillais, attachant et coloré, singulier et vivant. Cette dénomination affectueuse montre aussi comment notre ville a adopté cette œuvre innovante pour en faire un repère des guartiers sud.

Ce site touristique, fréquenté par les touristes du monde entier, le deuxième site le plus visité à Marseille après la Bonne Mère, est un des 17 joyaux classés du Corbusier au patrimoine mondial de l'Unesco. En qualité de maire de secteur, je serai particulièrement attentif à ce que le patrimoine des 6ème et 8ème arrondissements soit valorisé, qu'il s'agisse des Travioles de Vauban, de la campagne Pastré et de ses trois châteaux, le patrimoine industriel de Legré Mante, qu'il s'agisse de la Mosquée, de l'Arsenal des Galères ou bien encore de la Maison du Fada, nous mettrons tout en œuvre pour que ces trésors soient entretenus comme ils se doivent de l'être. C'est un enjeu d'attractivité et de fierté.



Aujourd'hui, la délibération présentée par Perrine PRIGENT, déléguée à la valorisation du patrimoine, s'inscrit dans la volonté de notre Mairie sur les efforts entrepris pour valoriser non seulement le bâtiment, mais également tous les espaces extérieurs, ainsi que le poste de collecte des ordures ménagères. La Cité radieuse est un tout et c'est pourquoi dans le cadre d'un comité de pilotage, la Mairie va lancer, en lien avec l'UNESCO, des études pour un montant de 50 000 euros.

Avant d'en terminer avec la présentation de ce rapport, je voudrais passer la parole à Monsieur Olivier MENETRIER, afin qu'il nous explique sa surprise lors de la visite du poste de collecte. C'est un équipement technique ignoré et totalement singulier qui est particulièrement significatif des capacités des hommes de notre monde à inventer des solutions originales. C'est une réalisation unique, peu connue, qu'il convient de protéger.

Monsieur MENETRIER, c'est à vous.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. OLIVIER MENETRIER

4

DIRECTION GENERALE **ADJOINTE ARCHITECTURE** ET **EQUIPEMENTS** DES DIRECTION VALORISATION **ETUDES** ET **GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION - SERVICE MONUMENTS ET** PATRIMOINE HISTORIQUES - Plan de gestion du parc et du poste de collecte des ordures ménagères de l'Unité d'Habitation de Marseille, 280 boulevard Michelet, 13008 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études - Financement

M. MENETRIER. - Merci. Chers collègues, une petite précision d'un point de vue technique de façon à ce que l'on comprenne un peu. J'ai été très étonné de voir le mot « consubstantiel » accroché au mot « collecteur », et très étonné de voir le mot « collecteur » aussi. Pour ceux qui connaissent - je suppose que tout le monde connaît la cité du Corbusier -, la Cité radieuse, ce sont les piliers qui soutiennent l'unité d'habitation, ces piliers sont creux et font des montées et des descentes. En ce qui concerne les descentes, il y a cette fameuse collecte que l'on a qualifiée comme collecte d'ordures ménagères qui permettait aux gens, directement depuis leur cuisine, de vidanger leurs ordures ménagères dans un collecteur qui est le mot technique pour parler d'un égout.

Piqué par la curiosité, je suis allé jeter un coup d'œil là-dedans et j'ai vu un dispositif complètement unique - je n'en avais jamais entendu parler avant et je n'en ai jamais entendu parler après -, qui va être classé lui aussi au patrimoine de l'UNESCO. C'est pour les détails triviaux. À la fin, cela se termine dans un grand conteneur. Vous avez donc un collecteur, une chasse d'eau, une herse, derrière la herse qui ne se relève pas automatiquement, vous avez un panier et le panier, électriquement, est monté par un petit système. Il faut savoir qu'en 1952, je crois, quand cela a été construit, tout partait au tout-à-l'égout. C'était la conception du tout-à-l'égout de l'époque. Dans les années 70-72, je crois, ce système a été mis en place. Ce système n'est pas utilisé encore par tout le monde, parce que bien entendu, parfois les gens avaient des remontées de nuisibles par ces endroits, donc ils ont commencé à changer. Je pense que c'est quelque chose qui peut-être intéressera un peu moins de monde que le parc ou l'unité d'habitation, mais va intéresser un certain nombre de



techniciens, un certain nombre d'architectes en sachant que c'est le deuxième monument à Marseille le plus visité. Comme cela va être classé aussi, je pense que cela fera partie d'une visite qui agrémentera cette visite plus bucolique, mais qui fait partie intégrante de l'œuvre du Corbusier.

Aujourd'hui, d'un point de vue du droit, dès que l'on dépasse le tombant de cette unité d'habitation, nous sommes dans l'unité d'habitation, c'est-à-dire que nous sommes dans la copropriété du Corbusier. Cela a mis du temps, de 1952 jusqu'en 2019, où il y a eu en 2019 un premier début de classement, en 2020 un deuxième arrêté et là enfin dans les jours qui viennent, cela va être porté au cadastre et le parc, ainsi que le parking vont être dévolus à la Ville de manière totale, et le collecteur et l'unité d'habitation vont faire le même élément qui sera visitable par le monde entier.

Une étude va être mise en place parce qu'il faut savoir comment on le fait, comment on s'en sert et comment on le conserve. Cette étude coûte 50 000 euros. C'est le rapport qui est présenté aujourd'hui et qui sera porté par Perrine PRIGENT, Madame la Conseillère déléguée à la valorisation du patrimoine et à l'amélioration des espaces publics. Le grand public n'entendra pas trop parler de cette partie collecteur, mais j'avais envie de vous le présenter pour le caractère technique et anecdotique. Il y a des architectes dans la salle qui n'en avaient jamais entendu parler non plus, alors que tout le monde est très intéressé par Le Corbusier. Avez-vous des questions ?

M. le MAIRE. - Des questions ? Pas d'intervention ?(Aucune.)

J'ajouterai juste qu'une première réunion du comité de pilotage s'est réunie ce matin pour la première fois depuis 2019 et qui a réuni à peu près tout le monde. Il y avait des représentants des bâtiments de France, de l'UNESCO pour engager grâce notamment à cette étude la requalification, à terme, de l'ensemble des parcelles, que ce soit parcs et jardins pour tous les espaces verts qui entourent le parc, que ce soit le poste de collecte ou que ce soit même le parking. La Métropole, d'une manière ou d'une autre, va y participer ainsi que la Ville à qui incombera la rénovation de ce parking. En tout cas, c'est un sujet qui est en bonne voie.

Je vous remercie, Monsieur MENETRIER. S'il n'y a pas de question ou d'intervention, nous allons passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.)

Le rapport numéro 4 est adopté.



DIRECTION GENERAL ADJOINTE A LA SECURITE – SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – Approbation des avenants aux subventions attribuées aux associations dans le cadre de la médiation sociale et scolaire 2020-2021 compte tenu de sa prolongation pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2021

M. MENETRIER. - Il s'agit d'une délibération qui sera portée par Monsieur l'adjoint en charge de la tranquillité publique et de la prévention du Bataillon de Marins-Pompiers et de la sécurité, Yannick OHANESSIAN. C'est tout simplement un avenant à un contrat qui existe déjà depuis quelques années et qui concerne la médiation. Il s'agit de la médiation, dans un premier temps, auprès des écoles et dans certains



quartiers et la médiation, dans un deuxième temps, à partir de l'été où ces médiateurs seront déployés sur la bande littorale.

En ce qui nous concerne la bande littorale, c'est Prado nord, Pointe Rouge, Madrague-Montredon et Bain des Dames. Nous avons donc deux associations qui sont là-dessus avec AMS, 4 médiateurs plus un encadrant et Régie Service 13 avec 4 médiateurs plus un encadrant, en sachant que les tournées s'inversent et se croisent de façon à ce qu'il y ait une présence optimum pendant tout le temps de la journée pour régler les petits conflits d'usage, les conflits de basse intensité et pour faire le relai auprès des différents services publics : police nationale, police municipale ou la RTM par exemple par rapport aux bus.

C'est quelque chose qui est mis en place depuis un moment, mais que la Ville de Marseille voulait amener à se professionnaliser et augmenter un petit peu en qualité en ce qui concerne la médiation. Nous allons avoir un contrat qui va être passé notamment avec l'État et qui nous permettra de faire appel à des personnes qui seront plus qualifiées en ce qui concerne la médiation. Ce contrat pour des raisons que vous imaginez, Covid, etc. est un peu retardé notamment par l'État. On nous a demandé d'attendre jusqu'à septembre. Il s'agit là uniquement d'un avenant qui permet à nos médiateurs qui font leur travail dont on a besoin chaque année, qui font un travail vraiment indispensable, de pouvoir l'exercer pendant l'été. Il s'agit uniquement de prolonger quelque chose qui est déjà mis en place et qui sera mis en place de manière plus professionnelle, plus qualifiante, à partir de l'année prochaine.

Avez-vous des questions ? (Aucune question.)

M. le MAIRE. - Pas de question. Nous allons procéder au vote.

(La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.)

Le rapport numéro 14 est adopté.

Je vous remercie Monsieur MENETRIER pour vos explications techniques extraordinaires. Nous allons passer au rapport numéro 5 présenté par Madame Marie-Hélène AMSALLEM, adjointe déléguée à la santé publique et l'intergénérationnel.

<u>Mme AMSALLEM</u>.- Mesdames, Messieurs, bonsoir. Merci, Monsieur le Maire.

Avant de vous présenter le rapport numéro 5, j'aimerais revenir sur la campagne d'autotests que nous avons lancée il y a une dizaine de jours environ. La mairie du 6-8 est pilote pour la Ville de Marseille dans cette opération. C'est un maillon essentiel de prévention et de protection. Cette distribution est faite par les médiateurs des associations Plus belle la nuit et Corhesan et vient en complément du dispositif déjà complet de la Ville de Marseille. Jusqu'à fin juin, 5 000 autotests seront ainsi distribués dans notre secteur. Il s'agit, pour nous, de cibler un public qui n'ira pas spontanément ni dans les laboratoires, ni dans les pharmacies pour aller se faire tester et donc cela leur permet de s'autotester avant de se retrouver. Nos collègues du 4-5 rejoignent notre initiative à partir de demain pour une distribution sur l'espace public.



COMMISSAIRE RAPPORTEUR: MME MARIE-HÉLÈNE AMSALLEM



DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA SANTE DE LA SOLIDARITE ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Attribution de subventions aux associations et établissements développant des projets de santé publique - Hors Libéralité - Budget primitif 2021 - 1ère répartition.

Mme AMSALLEM.- Ce rapport concerne, sur proposition de Madame l'adjointe en charge de l'action municipale pour une ville plus juste, plus verte et plus démocratique, la santé publique, la promotion de la santé, le sport santé, le conseil communal de santé, les affaires internationales et la coopération.

En 2021, la Ville de Marseille s'est engagée dans une véritable politique de santé publique centrée autour des axes majeurs tels qu'améliorer la prévention et l'accès aux soins, agir auprès des populations vulnérables, agir pour la santé des femmes, favoriser l'activité physique et le sport adapté et promouvoir la santé environnement.

L'épidémie de Covid-19 qui a frappé notre pays touche encore plus les populations fragiles. Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer les subventions suivantes aux associations ou établissements intervenant dans le champ de la santé publique sur notre secteur. Il s'agit de :

- Centre régional d'information et de promotion de la santé sexuelle, qui est localisé dans le 6^{ème} arrondissement, pour son programme Transfert et sexe éduqué en 2021, pour la somme de 12 000 euros.
- Centre social Mer et Colline, situé dans le 8ème arrondissement, pour son projet Bien-être, Nutrition et Sport pour les femmes du quartier, pour la somme de 6 000 euros.
- Centre social Mer et Colline, situé dans le 8^{ème} arrondissement, pour son programme Santé mentale en 2021, pour la somme de 6 000 euros.

Ce rapport a été approuvé par la commission.

M. le MAIRE.- Merci, Madame l'adjointe. Je dois bien dire que je suis extrêmement fier de cette campagne d'autotests. Nous avons eu aussi l'occasion de visiter le vaccinodrome et c'était une expérience extraordinaire. Cette campagne d'autotests est un projet de notre Mairie de Secteur, qui va peut-être s'étendre et on le souhaite, à l'ensemble de toutes les mairies de secteur. Merci, Madame AMSALLEM, d'avoir poussé à cette action qui était vraiment une très belle action.

Avez-vous des questions ? Monsieur MARANDAT.

M. MARANDAT.- Ces autotests ont une valeur plus ou moins légale. Est-ce que c'est l'équivalent dans leur positivité et dans leur fiabilité à un test PCR ? Est-ce que c'est réellement quelque chose qui donne une certitude de non-infection ou est-ce moins fiable ?

<u>Mme AMSALLEM</u>.- C'est un test qui est assez fiable. Il permet simplement de se tester avant d'aller retrouver des personnes âgées ou sa famille. C'est un test,



s'il est positif, automatiquement la personne sera enclin à se faire tester de façon plus officielle.

M. MARANDAT.- Plus officielle, parce que cela n'est pas officiel.

Mme AMSALLEM. - C'est officiel, c'est reconnu mais c'est plus scientifique.

M. MARANDAT. - Est-ce que cet autotest a une valeur plus ou moins légale par exemple pour voyager ?

Mme AMSALLEM.- Bien sûr, il est tout à fait légal, il est reconnu.

M. MARANDAT.- Est-ce que cet autotest négatif a une valeur qui permet aussi par exemple de se déplacer ?

M. le MAIRE.- Non, parce qu'il ne permet pas d'identifier la personne. Quand vous allez faire un test PCR en pharmacie, vous donnez votre carte vitale. C'est un peu comme les autotests de grossesse, si vous voulez avoir une meilleure fiabilité et une valeur légale, vous ne pouvez pas déclarer votre grossesse à votre employeur avec un autotest. C'est comparable. Nous en avons un, cela ressemble à cela.

Mme FORTIN.- Bonsoir à tous. Puisqu'on fait de la pédagogie, voici à quoi cela ressemble. Je l'ai fait juste avant de venir au Conseil d'arrondissements. Comme l'explique Madame AMSALLEM, le but du jeu est d'avoir une information avec cet autotest de notre situation et du coup, de pouvoir nous faire tester et d'avoir le résultat scientifique de manière plus officielle si ce résultat était inquiétant. C'est très simple. Cela prend une minute.

M. le MAIRE.- Les campagnes de distribution qui ont eu lieu ont été extrêmement bien accueillies par les personnes à qui on les a remis et Plus belle la nuit et Corhesan qui s'occupent, pour notre compte, de distribuer ces autotests sont ravis de pouvoir offrir ce service et de l'inclure dans leur médiation de nuit notamment. Vraiment merci, Marie-Hélène. Nous allons voter.

Qui vote contre? Qui s'abstient?

Ce rapport est adopté.

(La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.)

Nous passons au rapport numéro 6.

6

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur du Bel Age — 1 ère répartition 2021.

Mme AMSALLEM.- Sur présentation de Monsieur l'Adjoint en charge du lien social, de la vie associative, des centres sociaux, du bel âge et de l'animation urbaine, nous soumettons le rapport suivant à votre approbation. Ce sont des subventions attribuées à des associations œuvrant en faveur du bel âge, au titre de l'année 2021. Il s'agit de :



- L'Institut de gérontologie sociale, qui propose des actions de prévention et de promotion de la santé, du bien vieillir en faveur des personnes retraitées, situé dans le 6^{ème} arrondissement, pour une somme de 1 000 euros.
- L'association collective qui est une association d'aide au développement des pratiques artistiques pour les personnes seniors, située dans le 6^{ème} arrondissement pour 1 500 euros.

Ce rapport a été approuvé par la commission.

M. le MAIRE. - Des questions ? Une intervention ? (Aucune.)

Nous allons procéder au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.)

Le rapport est adopté.

1 5

DIRECTION GENERAL ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA SANTE DE LA SOLIDARITE ET DE L'INCLUSION – Attribution de subventions aux associations développant des projets de santé publique - Libéralité - Budget Primitif 2021 – 1ère répartition.

Mme AMSALLEM.- C'est un complément de rapport de propositions portées par Madame l'adjointe en charge de l'action municipale pour une ville plus juste, plus juste, plus verte et plus démocratique, la santé publique, la promotion de la santé, le sport santé, le conseil communal de santé, les affaires internationales et la coopération. Il s'agit de

- Réseau Santé Marseille Sud, situé dans le 8^{ème} arrondissement. C'est une subvention de fonctionnement pour 7 000 euros.
- L'Association Sportive ASPTT pour son projet Sport sur ordonnance en 2021, pour 6 000 euros.

Ce rapport a été approuvé par la commission.

M. le MAIRE. - Des questions ? (Aucune.)

Nous allons passer au vote.

(La délibération est adoptée à l'unanimité des votants, 1 abstention du Rassemblement National, Monsieur MARANDAT.)

Nous allons passer aux rapports présentés par Monsieur Cyprien VINCENT adjoint aux sports pour plusieurs rapports, rapports 7 et 16.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. CYPRIEN VINCENT



DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DE LA MER - Stade nautique du Roucas Blanc - Approbation de



l'augmentation de l'autorisation de programme relative à l'opération de travaux maritimes de modernisation du stade nautique du Roucas Blanc

M. VINCENT.- Ce rapport est présenté par la Direction générale de la Mer, Culture et Sport, au nom de Monsieur MENCHON, dans le cadre des travaux de la Base nautique du Roucas-Blanc.

La Ville désire mettre en place deux buses d'avivement afin de rétablir une bonne courantologie et de protéger la biodiversité existante. Grâce à ces travaux, nous éviterons aussi l'envasement qui, actuellement, est évalué à 2 mètres de hauteur et qui coûte 850 000 euros pour être enlevé.

Pour éviter le problème d'utilisation avec les bateaux, notamment avec la Fédération française de voile, et dans le but de pouvoir bien utiliser cet espace lors des JO 2024, des essais avec des lignes de bouées vont être effectuées. Ces travaux n'engagent pas de surcoût et il y a eu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Une intervention ou des questions ? (Aucune intervention, aucune question.)

Nous allons passer au vote. Qui vote contre? Qui s'abstient?

Ce rapport numéro 7 est adopté.

(La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.)

Le rapport 16, Monsieur VINCENT.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. CYPRIEN VINCENT



DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS – DIRECTION DES SPORTS – Attribution de subventions aux associations sportives – 2^{ème} répartition 2021 – Approbation de conventions – Budget primitif 2021.

M. VINCENT.- C'est Monsieur Sébastien JIBRAYEL qui porte la délibération de l'attribution de subventions aux associations sportives, deuxième répartition 2021. Une seule association est concernée, il s'agit du S.M.U.C, ce club qui est un des fers de lance du sport pour les Marseillais. Il s'agit d'une subvention de 120 000 euros et il y a eu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE. - Des interrogations ? Des questions ? (*Aucune*.)

Nous passons au vote.

Qui vote contre? Qui s'abstient?

(La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.)

Ce rapport est adopté.

Monsieur VINCENT, je tenais à vous remercier pour votre opération (S)portez vous bien qui rencontre un très, très grand succès, un intérêt encore une fois de toutes nos mairies car le dispositif devrait être généralisé à toutes les mairies de secteur. C'est un dispositif qui prévoit de nombreuses activités. Vous pouvez nous en dire deux mots, peut-être ?



M. VINCENT.- Bien sûr. Nous avons une belle participation et nous sommes très contents. Il faut déjà savoir que l'on s'exporte, on va dans le 1-7 ce dimanche, lors de la fermeture de la Corniche où l'on fera de la marche sportive et aussi de l'initiation aux rollers et aux trottinettes. On va essayer d'avoir un public assez large. On a fait l'inauguration avec Monsieur le Maire il y a peu de temps, notamment sur de la marche aquatique. Nous avons toujours les restrictions Covid et nous sommes à 5+1; cela est énervant car on a 60 appels par activité, donc on est obligé de prendre un appel sur 10. Le marché vient d'être validé, donc on va avoir des associations qui vont pouvoir nous faire faire de la zumba, de la boxe, du stretch. On va aussi faire du tango, puisqu'on a besoin de se rapprocher après le Covid. Je suis très content de voir que les autres arrondissements vont s'y mettre.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup, Monsieur VINCENT, et bravo.

Nous allons passer au rapport 8 avec Madame d'AGOSTINO, adjointe à la vie associative et aux centres d'animation.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: MME ALEXANDRA D'AGOSTINO



DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE ACCUEIL LOISIRS JEUNES - Attribution de subventions à des associations d'Education populaire portant des actions en faveur de la laïcité et du vivre-ensemble - Exercice 2021.

Mme d'AGOSTINO.- Bonjour à toutes et tous. En préambule, dans une Tribune du 10 juin 2020, à l'initiative du mouvement associatif, la Tribune disait : « Les associations sont un bien commun, il est essentiel d'en prendre soin au regard de leur pouvoir de solidarité, de démocratie, d'économie, d'innovation sociétale, d'utilité et de cohésion sociale. » Ces mots résonnent particulièrement aujourd'hui tant nos besoins et nos aspirations s'en trouvent aiguisés par la crise que nous traversons depuis de longs mois. En novembre 2020, je vous présentais ma feuille de route qui donnait une place incontournable au tissu associatif, à la proximité et à l'expertise du terrain.

Je voudrais juste vous dire deux petits mots de ce que nous avons déjà engagé. Nous travaillons à la diversification et à l'enrichissement de l'offre socioculturelle et sportive dans les centres municipaux d'animation du 6-8. Un diagnostic et une synthèse de l'utilisation des équipements transférés ont été réalisés grâce au concours des responsables de centres et du service animation. Je les en remercie. Il va être complété par une enquête auprès des habitantes et des habitants sur leurs appréciations et leurs suggestions. Celle-ci va être lancée dans les tout prochains jours. Ensuite, des appels à projets destinés au monde associatif vont être lancés pour combler les créneaux disponibles dans les centres.

Une de nos priorités sera sociale, notamment pour venir en aide aux personnes les plus vulnérables, précaires et isolées. Ainsi avec mon collègue Lourdes MOUNIEN, nous avons travaillé à la mise en place d'un accueil social inconditionnel de proximité dans une logique d'amélioration de l'accès au droit et de prévention des difficultés sociales et économiques des personnes. Une permanence régulière sera assurée dans 6 CMA sur 12 par un professionnel d'une association.



Par ces actions et d'autres, la Mairie du 6-8 œuvre à créer les conditions concrètes pour favoriser l'intégration de toutes et tous, sur notre territoire. C'est la raison pour laquelle le rapport que je vais vous présenter tout de suite prend tout son sens.

Il s'agit de l'attribution de subventions à des associations d'éducation populaire portant les actions en faveur de la laïcité et du vivre ensemble. Ce rapport nous est proposé par Madame l'Adjointe en charge de l'éducation populaire, Madame Marie BATOUX. Il s'inscrit en application de la délibération numéro 20-0560 UAGP approuvée lors du Conseil municipal du 23 novembre 2020.

L'enjeu pour la Ville de Marseille est de permettre de rassembler et de créer de la cohésion sociale, de soutenir et de renforcer la liberté d'expression, de permettre une meilleure compréhension et l'appropriation du principe de laïcité. La Ville de Marseille entend mettre en œuvre les conditions structurelles permettant à la population de se retrouver au sein du contrat républicain. Elle entend se détacher d'une posture incantatoire pour s'inscrire dans le pragmatisme par la promotion d'approches pédagogiques adaptées, fondées sur des pratiques collaboratives valorisant l'expérience concrète des personnes et leur réflexivité.

Dans cette perspective, les associations d'éducation populaire sont un objet fondamental. Aussi la Ville de Marseille s'associe aux associations d'éducation populaire, soutient leur travail quotidien essentiel en lien avec les enfants, la jeunesse et les familles. Un montant de 10 000 euros est soumis à votre approbation pour aider trois associations d'éducation populaire dans la réalisation de leurs projets dédiés à la promotion de la laïcité et du vivre ensemble, dont un projet porté par une association localisée dans le 6-8 : l'Association Départementale des Francas des Bouches-du-Rhône, pour un montant de 3 333 euros. Pour information, ce projet intitulé « Cyber rallye du petit citoyen » 2021 est un jeu éducatif à destination des adolescents de 11 à 15 ans, rassemblés par groupes ou équipes de guatre personnes, utilisant les supports numériques. Le principe : ils se créent des défis sous forme de production à réaliser sur les thèmes autour de la citoyenneté, du vivre ensemble et de la laïcité. Ils mettent en ligne leurs défis et lors d'un grand rallye Internet, ils coopèrent pour répondre entre eux aux questions et énigmes posées par d'autres groupes et par les recherches documentaires via le net, leur expérience et la réflexion collective, ils y répondent.

Je précise que ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE. - Des interventions ? (Aucune.)

Nous procédons au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté à l'unanimité)

Le rapport est adopté.

Nous allons passer au rapport numéro 9 toujours présenté par Madame d'AGOSTINO.



DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de



subventions à des associations agissant en faveur des Mémoires, des Anciens Combattants et des Rapatriés - 1ère répartition 2021.

<u>Mme d'AGOSTINO</u>.- Ce rapport soumis à votre approbation concerne l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur des mémoires des anciens combattants et rapatriés au titre de l'année 2021. Ce rapport est proposé par Madame l'Adjointe en charge des familles, des mémoires et des anciens combattants, Madame Lisette NARDUCCI.

Après examen des dossiers, il vous est soumis l'attribution des crédits de l'année 2021, pour un montant de 5 000 euros pour soutenir cette association d'anciens combattants dont une est localisée dans le 6-8 : l'Association des Amis des Français libres de la région Sud et Corse, pour un montant de 500 euros.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE. - Des interventions ? Des questions ? Madame PILA.

Mme PILA.- Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs les élus, bien évidemment, nous voterons favorablement ce rapport puisqu'il est tout à fait normal de subventionner des associations en faveur des mémoires d'anciens combattants et des rapatriés. Toutefois, à l'heure où nous constatons un déclin des valeurs et cette déconstruction de l'histoire qui s'amorce, permettez-moi de vous dire que nous avons été particulièrement choqués de l'absence du Maire de Marseille aux cérémonies commémoratives du 8 mai à la Porte d'Aix. Choquée de cette absence, choquée aussi de la volonté d'aider logistiquement la préfecture qui est en charge de cette cérémonie, puisque la Mairie centrale n'a même pas daigné fournir les présentoirs destinés aux gerbes. Ce que les Marseillais en retiendront : l'absence notable du Maire de Marseille. Ce que les enfants retiendront : une partie de foot improvisée avec ces fameuses gerbes. Ce que les anciens combattants en retiendront : au mieux de l'indifférence, au pire du mépris, malgré des subventions votées. Merci.

Mme JUSTE.- Madame PILA, il me semble que le Maire avait prévu d'honorer à sa façon les anciens combattants dans l'Hôtel de Ville ; peut-être que cela vous a échappé. Toutefois, je dois vous dire que pour la deuxième fois, j'ai été assez choquée d'un manque de respect républicain. Le Maire de Secteur n'a pas souhaité en faire état. Je vous le dis pour la deuxième fois : vous n'avez pas attendu le Maire de Secteur pour déposer des gerbes à la place Vauban, et ce pour la deuxième fois, après le 11 novembre ; c'est un affront républicain.

M. MORAINE.- Je me sens visé parce que Madame PILA n'était pas là. Je suppose que ce n'est pas à Madame PILA que vous vous adressez. Je m'associe aux propos de Madame PILA sur l'affront fait aux anciens combattants par l'absence du Maire de Marseille, le 8 mai. Évidemment, à chaque 8 mai et à chaque 11 novembre, une gerbe est déposée au pied de l'escalier monumental de l'Hôtel de Ville par tous les Maires de Marseille depuis des temps immémoriaux, mais en plus et évidemment, le représentant des 860 000 Marseillais, même quand ils n'ont pas voté pour lui, se doit d'être présent à la cérémonie officielle du 8 mai, comme du 11 novembre, devant le monument aux morts de la ville de Marseille, comme les 36 000 Maires de France.

S'agissant de la place Vauban, le Comité d'intérêt de quartier, et diverses associations ont organisé un dépôt de gerbes à 10 heures du matin. Vous n'avez pas réussi à vous coordonner avec eux, c'est votre affaire. En qualité de Conseiller départemental des Bouches-du-Rhône, j'ai donc déposé la gerbe au milieu de la



population qui était présente à 10 heures et pas à midi, seul comme vous vous êtes trouvé avec seulement trois élus, ce qui est peu pour une commémoration.

M. le MAIRE.- On va peut-être arrêter. Ce n'est pas la peine de polémiquer. On peut rentrer dans ce jeu pendant longtemps, mais je ne pense pas que cela mérite que je vous réponde sur le sujet, Monsieur MORAINE. On va en rester là. Je crois qu'il vaut mieux que l'on en reste là.

On va procéder au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté à l'unanimité.)

Le rapport 9 est adopté. Le rapport 10, Madame d'AGOSTINO.

1

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations — 1 ère répartition 2021.

Mme d'AGOSTINO. - Sans transition, le rapport qui est soumis à votre approbation concerne l'attribution de subventions d'équipement à diverses associations. Ce rapport nous est proposé par Monsieur l'adjoint en charge du lien social, de la vie associative, des centres sociaux, du bel âge et de l'animation urbaine, Monsieur Ahmed HEDDADI. Il nous est proposé d'attribuer des subventions d'équipement pour un montant de 29 500 euros à treize associations dont deux localisées dans le 6-8 :

- L'association Soliane, pour un montant de 2 000 euros destiné à l'achat de matériel dans le cadre de la mise aux normes RGPD. Pour information, l'association Soliane est une association d'aide et de soutien aux familles d'enfants en situation de handicap qui a été créée en 2003.
- Le Centre social Mer et Colline, pour un montant de 2 500 euros destiné à l'achat de 2 ordinateurs portables, 3 disques durs externes et un vidéoprojecteur. Le centre social Mer et Colline, vous le connaissez certainement, est implanté dans le quartier de La Verrerie. Je vous invite notamment à aller découvrir leur superbe espace culturel et une bibliothèque.

Je précise que ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Une intervention ? (Aucune.) Nous procédons au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

(Adopté à l'unanimité)

Madame d'AGOSTINO, je vous remercie beaucoup.

Nous allons maintenant passer au rapport 11, présenté par Monsieur Lee FERRERO, adjoint pour l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. LEE FERRERO



1

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE LA GESTION IMMOBILIÈRE ET PATRIMONIALE - Approbation des subventions en nature accordées à des organismes dont l'activité présente un intérêt général local - Création de places d'hébergement d'urgence par la mise à disposition de biens communaux.

M. FERRERO.- Bonjour à toutes et tous. Le rapport suivant concerne la mise à disposition d'une auberge de jeunesse située tout près d'ici, à Bonneveine. Ce rapport a été présenté par Madame Audrey GARINO, adjointe en charge des solidarités. Ce rapport concerne la mise à disposition de cette auberge de jeunesse, dont les locaux dépendent de la municipalité, à des fins de création de places d'hébergement pour des femmes en situation de précarité, ainsi que de leur famille. La mise à disposition a donc été attribuée à l'association YES WE CAMP, association qui a l'habitude de monter ce type de projets et qui est donc secondée par six autres associations qui prennent en charge des personnes dans le cadre de ce dispositif d'hébergement divers, telles que SOS femmes 13 qui s'occupe d'accompagnement de femmes victimes de violences conjugales, l'Amicale du Nid qui s'occupe de personnes en situation de prostitution ou encore Nouvelle Aube qui s'occupe de grands précaires.

Nous avons donc un dispositif d'hébergement tout à fait singulier, puisqu'il va concerner un public mixte et un public qui pourra, dans les meilleures conditions, retrouver une situation d'inclusion et de perspective de reconstruction vers l'emploi et le logement.

Ce projet s'inscrit également dans une dynamique écologique en plus d'une dynamique sociale, puisqu'il est proposé aux hébergés, en lien avec des acteurs du quartier de Bonneveine, de travailler à la création de jardins partagés, de travailler également à l'agriculture urbaine avec notamment une ruche, de la permaculture ou encore un poulailler. Des activités sportives en communauté avec les habitantes et habitants du quartier sont également proposées aux hébergés en lien avec les associations sportives de quartier : des associations de kayaks et de randonnées, permettant ainsi l'accès au sport à des publics précaires.

Enfin, ce projet s'inscrit dans la continuité de la politique de solidarité que nous mettons en place, puisque le centre d'hébergement bénéficie de collectes solidaires mises en place par la mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, et permet de faire en sorte qu'il y ait une cohérence et une valorisation du tissu associatif social sur le territoire.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur FERRERO. Nous avons eu l'occasion de visiter cette auberge marseillaise ensemble lors de son inauguration avec Monsieur le Maire, Monsieur PAYAN, ainsi qu'avec Madame Nathalie TESSIER, présente ici même. On a effectivement eu l'occasion de constater que c'était vraiment une très belle réalisation et un projet nécessaire pour Marseille et pour les femmes qui en ont besoin. Merci de porter cette délibération qui encourage ce projet et permet de continuer à exister encore quelque temps.



- M. FERRERO. Absolument. J'oubliais : il s'agit de 60 places d'hébergement femmes et enfants, ce qui n'est pas négligeable.
 - M. le MAIRE. Merci beaucoup. Une intervention sur ce sujet ?
- M. MARANDAT. Une question : on vote pour l'association YES WE CAMP puisqu'elle est dans notre secteur ou sur l'ensemble du rapport qui est présenté en Mairie centrale où il y a aussi l'association Sara Logisol ?
- M. le MAIRE.- On vote pour une délibération et à partir du moment où vous votez pour cette délibération, vous votez à la fois pour l'ensemble des attributions de subventions qui sont faites. C'est de la même manière pour toutes les subventions.
- M. FERRERO. J'ai parlé seulement de la mise à disposition de l'association YES WE CAMP, mais effectivement il y a également l'association Sara Logisol qui va proposer l'ouverture de 40 places d'hébergement, qui ne se situe pas sur notre secteur, pour un total de 100 nouvelles places d'hébergement à destination des femmes en situation de grande précarité et de leur famille.
- M. MARANDAT.- Nous voterons contre, car cette association Sara Logisol est une association très particulière, très discriminante et qui s'occupe en priorité des migrants et des mineurs soi-disant isolés, au détriment souvent de nos concitoyens qui ont tant besoin d'aide et de soutien.
- M. FERRERO. Si je peux me permettre de répondre : en ce qui concerne l'accompagnement des personnes en situation migratoire, dans les personnes en situation de grande précarité, on retrouve ces publics mais néanmoins ce ne sont pas les seuls. Il y a environ 1/3 des publics accueillis sur ces places d'hébergement qui sont en situation de grande précarité qui ne sont pas du tout en situation migratoire. Par ailleurs, les 2/3 restants sont en situation régulière sur le territoire pour beaucoup, citoyens, citoyennes européennes. Ces personnes sont accompagnées vers l'insertion et avec tout le respect auxquelles elles ont droit *via* des cours de français, des formations pour l'accès à l'emploi et, puisqu'il s'agit d'un dispositif d'hébergement provisoire, vers également le logement qui est une finalité.
- M. le MAIRE.- Je ne crois pas que, quelle que soit la situation des personnes hébergées, on doive faire de la différence. Aujourd'hui, il y a des personnes qui ont besoin de notre présence, et que ce soit avec Sara Logisol ou qui que ce soit, tout ce que l'on pourra faire pour ces personnes qui ont besoin de nous et de la solidarité de la société et de la Ville de Marseille en particulier, nous agirons en ce sens.

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons procéder au vote.

(Adopté à la majorité)

Le rapport est adopté.

Je vous remercie, Monsieur FERRERO. Je vais maintenant passer la parole à Monsieur Lourdes MOUNIEN, délégué aux solidarités qui va nous présenter le rapport numéro 12.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. LOURDES MOUNIEN



1 2

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA SANTE DE LA SOLIDARITE ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - Attribution de subventions à des associations de solidarité, de lutte contre l'Exclusion et d'intégration - Libéralités - 1ère répartition 2021.

M. MOUNIEN. - Bonjour à tous et à toutes. Avant de rentrer dans le détail de ce rapport, je vais compléter les propos de mes collègues Madame D'AGOSTINO et Monsieur FERRERO. Nous sommes tous conscientes et conscients du rôle important joué par le milieu associatif pour l'aide aux personnes vulnérables et en grande précarité, notamment dans cette crise sanitaire et sociale qui est terrible. Dans ce contexte notre Mairie des 6ème et 8ème arrondissements, en collaboration avec de nombreuses autres associations, a mis en place des collectes solidaires. Lors de cette action, des denrées alimentaires et des produits d'hygiène sont collectés auprès de nos habitants, au niveau de nos CMA et bénévolement par l'association des citoyennes et citoyens du 6-8 pour une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. Je tiens à remercier cette association, puis les services que je tiens également à remercier pour leur travail, pour l'inventaire et la distribution auprès de nombreuses associations que je vous ai listées sur cette diapositive et qui interviennent auprès des habitants les plus fragiles. Cette action a permis de venir en aide à des centaines de personnes.

Pour en revenir à ce rapport, il nous est soumis par Madame GARINO, adjointe en charge des affaires sociales, de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté et l'égalité des droits et, dans le cadre de cette délibération, la Ville de Marseille a alloué aux associations des subventions destinées à les soutenir.

Pour notre secteur, nous avons alloué 3 000 € à l'association Diaconale protestante Marhaban, l'association Mamanthé, qui bénéficiera d'une aide de 3 000 euros, et une subvention de 2 000 euros est accordée à l'association Marseillais Solidaires des Morts Anonymes.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

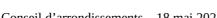
M. le MAIRE. - Merci, Monsieur MOUNIEN. Une intervention ? (Aucune.)

Avant de procéder au vote, je voudrais dire la fierté de la mobilisation dans notre secteur, pour tout ce qui est la solidarité et la collecte alimentaire. Un travail extraordinaire est fait par des associations et des élus, qui permettent à ces associations de pouvoir agir dans de bonnes conditions. C'est un travail que nous portons avec ces collectes qui se déroulent une fois par semaine. Nous ne pouvons qu'encourager les élus qui sont là, mais également tous ceux qui nous regardent à participer à ces collectes solidaires parce que dans la situation à Marseille, aujourd'hui, nous en avons besoin. C'est vraiment important.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté à l'unanimité)

Le rapport est adopté. Je vous remercie, Monsieur MOUNIEN et j'appelle à la tribune le Premier adjoint de notre mairie de secteur, Monsieur Jean-Marc BONNAFFOUS.



COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M JEAN-MARC BONNAFFOUS

3

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES DE PROXIMITE – Adaptation des formulaires d'état civil aux évolutions du droit de la famille et à la diversité des familles marseillaises et définition de procédures communes aux officiers d'état civil de la Ville de Marseille – Mise en place d'une mission transverse.

M. BONNAFFOUS. - Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collèques, je vous souhaite un bon conseil d'arrondissements. Je vais faire un préambule qui n'était pas prévu. Vous m'excuserez, Monsieur le Maire, mais je me dois de réagir aux propos de Monsieur MORAINE de tout à l'heure. Il faut souligner que ses remontées de terrain sont assez mauvaises, puisque nous n'étions pas trois à la cérémonie, mais une bonne quinzaine d'élus. Si j'aborde ce sujet, c'est parce que moi, mes remontées de terrain sont visiblement meilleures. Je rappelle à Monsieur MORAINE qui est juriste, qui est ancien Maire que, lorsqu'il souhaite procéder à un mariage à la mairie du 6-8, la moindre des choses est qu'il s'adresse au Maire de secteur et non pas directement au service d'État-civil.

Ceci étant dit, le rapport que je vous présente vise à créer une cellule transverse aux délégations portées par les adjoints de Mairie centrale, Madame ROQUES et Monsieur CHALLANDE NEVORET, respectivement en charge de l'étatcivil et de la lutte contre les discriminations. Cette cellule qui sera constituée d'officiers et d'experts de l'État-civil aura pour objectif d'adapter les formulaires d'état-civil de la Ville de Marseille, aux évolutions du droit de la famille d'une part, et d'autre part de définir des procédures communes. En effet, les 500 000 demandes annuelles traitées par 300 agents répartis sur 32 sites municipaux, peuvent parfois être traitées ou instruites de manière sensiblement différente selon le lieu où la demande a été déposée. C'est en tout cas le constat que nous faisons depuis notre entrée en responsabilité.

Par ailleurs, notre majorité souhaite que la loi portée par Madame TAUBIRA, ministre de la Justice, et promulguée le 17 mai 2013, soit pleinement appliquée par la Mairie de Marseille, comme partout ailleurs sur le territoire national, et ainsi permettre aux couples de même sexe de pouvoir jouir des droits conférés par cette loi.

De même, des modifications liées par exemple au nom d'usage des époux ou encore à l'ordre d'apparition des noms doivent être apportées pour que cette loi puisse être appliquée à Marseille, comme partout ailleurs sur le territoire national. Pour parvenir à ce résultat, la cellule mise en place aura pour mission, le recensement des différents formulaires d'état-civil utilisés et de les actualiser au vu des évolutions législatives du droit de la famille, la formulation de propositions de mises à jour du progiciel d'état-civil dans ce sens, l'établissement d'une cartographie des procédures existantes dans les différents services instructeurs, la formalisation ou l'actualisation des procédures et pratiques des services à des fins d'harmonisation et enfin, la formation des agents concernés.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Merci. Des questions ?



M. MORAINE.- Pas de question sur le rapport, mais je vais répondre à votre Premier adjoint.

En début de mandature, Monsieur le Maire, où la transition s'est faite dans une élégance républicaine qui honorait les deux parties, vous avez souhaité et je vous en suis reconnaissant, signer un arrêté, une délégation autorisant un certain nombre de conseillers municipaux, dont moi-même, à marier à la mairie des 6ème et 8^{ème} arrondissements, et ce pour toute la durée de la mandature. En conséquence, Monsieur le Premier adjoint, je ne sais pas quelle est votre spécialité professionnelle, mais dès lors que j'ai une délégation pour toute la durée de la mandature, comme un certain nombre de très nombreux élus qui sont ici, de l'opposition ou de la majorité, j'ai le droit qui m'est octroyé par Monsieur le Maire et par arrêté de marier à l'identique de tous les autres élus qui bénéficient de ce droit. En conséquence, lorsqu'une famille, et c'est de plus en plus souvent le cas - allez savoir pourquoi -, me demande de marier, j'informe le service de l'Etat-civil qu'il m'a été demandé de procéder à un mariage sur la base de la délégation qui m'a été consentie pour toute la durée de la mandature par le Maire. Je fonctionnais d'ailleurs de la même manière. Ceux qui avaient une délégation pour l'ensemble de la mandature informaient directement le service. Ceux qui n'en avaient pas, sollicitaient une autorisation spécifique que j'ai d'ailleurs toujours donnée et absolument jamais refusée. Il n'y a jamais eu, Monsieur le Premier adjoint, aucune difficulté publique ou privée jusqu'à ce que vous vous croviez suffisamment malin pour intervenir ce soir, ce qui m'oblige, Monsieur le Maire,- vous savez, j'en ai vu d'autres, alors ce ne sont pas des petits grognements qui vont m'impressionner -, à regret, compte tenu de l'élégance que le souligne à nouveau dont vous aviez fait preuve avec Madame FORTIN également, à vous demander de prendre une position officielle dans les jours qui viennent sur ce sujet, de manière à ce que je puisse me positionner vis-à-vis des familles qui m'ont demandé dans les jours qui viennent et tout au long de l'été, et que je les informe, si nécessaire, que désormais, il ne m'est plus possible de les marier à la mairie des 6ème et 8ème arrondissements, et que j'informe, dans la foulée, la presse de ce que je considère être une attitude absolument inadmissible.

M. LE MAIRE.- Monsieur MORAINE, il n'est absolument pas question de vous interdire de marier. En revanche, nous avons mis en place un système de tours de mariage comme toujours, et vous vous immiscez dans le calendrier dans lequel il y a un certain nombre d'adjoints qui se sont organisés. Il n'est pas question de vous interdire, ni à vous, ni à un quelconque adjoint, le droit de marier. En revanche, on souhaite, quand vous allez vous inscrire dans le cycle de mariages, que vous puissiez le faire en demandant de manière un peu officielle l'autorisation au Maire, comme tous les autres adjoints qui m'en font la demande. Je reçois de très nombreuses demandes qui me sont faites. Madame VASSAL, par exemple l'a fait à plusieurs reprises ou Madame BIAGGI. Je reçois un mail. Quand les élus souhaitent marier, ils m'en font la demande. C'était simplement cela que souhaitait évoguer Monsieur BONNAFFOUS.

- M. BONNAFFOUS. C'était exactement ce que je voulais dire.
- M. MORAINE.- Monsieur le Maire, s'il y a une méthode applicable à tous... Puis-je me permettre de vous répondre, Monsieur le Maire ?
 - M. LE MAIRE. Oui, je vous permets.
- M. MORAINE. Je vous en remercie. C'est pour cela que j'ai demandé l'autorisation et que je l'ai eue, Madame JUSTE, l'arbitre des élégances.



Monsieur le Maire, s'il y a une méthode applicable à tous, il aurait suffi de m'en informer lors de nos échanges qui sont nombreux et toujours courtois, et je m'y serais plié immédiatement. Ceci dit, vous me concèderez que jusqu'à présent, et jusqu'à l'intervention de Monsieur le Premier adjoint, qui venait un peu comme un cheveu sur la soupe, chacun en conviendra, cette demande ne m'avait pas été faite et cette méthode n'avait pas été portée à ma connaissance.

Je précise d'ailleurs, et je m'y plierai, que lorsque je procède à un mariage, il est tout à fait possible, si cela facilite les choses, que je procède aux autres pour éviter à l'autre élu de venir, comme nous l'avons toujours fait. Cela ne pose aucune difficulté.

M. le MAIRE. - On va peut-être arrêter sur le sujet et on va passer au vote de ce rapport numéro 13.

Monsieur MARANDAT souhaite s'exprimer.

- M. MARANDAT.- Puisque l'on est dans l'Etat-civil, je n'ai pas la possibilité de marier, tant pis. À propos de ce rapport, je voudrais dire, pas directement à vous, Monsieur le Maire, mais à l'équipe du Printemps et au Maire en titre de Marseille, qu'il me semble qu'il serait temps de s'occuper un peu de l'intérêt et de ce qui fait la difficulté de vie des Marseillais et de travailler pour leur apporter un soutien et ne pas se perdre, comme vous en prenez maintenant l'habitude assez souvent, et comme dans ce prochain Conseil municipal qui arrive vendredi où force de rapports nous sont donnés à ce niveau, d'essayer d'arrêter de profiter de la place que vous avez pour assouvir vos fantasmes idéologiques à tous crins dans la défense des minorités, des migrants, de ci, de cela, et de travailler...
- M. le MAIRE.- Monsieur MARANDAT, on est à côté du rapport, soit vous me parlez de l'Etat-civil et nous discutons de ce rapport de l'Etat-civil qui n'est, je vous le rappelle, Monsieur MARANDAT, qu'une simple mise au carré de la Ville de Marseille sur ses procédures.
- M. MARANDAT.- ... et de travailler dans l'intérêt des Marseillais, et de ne pas se perdre dans des rapports comme celui-ci, parce que je crois que la modification des procédures de l'Etat-civil n'intéresse que très peu les Marseillais.
- M. le MAIRE. Madame ROQUES, qui est peut-être la première concernée, va vous donner les meilleures explications du monde.
 - M. MARANDAT. Cela ne représente pas la majorité des Marseillais.
- Mme ROQUES.- Je vais vous répondre sur le droit des minorités. En fait, on ne parle pas de droit des minorités, on parle de droit commun. Et le droit commun, c'est de s'adapter à une loi qui a bientôt 10 ans, qui est la loi du mariage pour tous, et de faire corps avec des évolutions et de faire corps avec des modèles familiaux, des modèles sociaux qui existent. Aujourd'hui, à la Ville de Marseille, on leur dit très clairement : nous, majorité municipale, on ne veut plus qu'aucun couple marseillais, qu'aucun enfant marseillais ne se sente exclu. Nous faisons corps aussi avec une réalité sociale, avec ce qu'est Marseille, et Marseille est diverse et plurielle.

(Applaudissements.)

- M. le MAIRE. Merci, Madame ROQUES. On va peut-être arrêter ?
- M. FERRERO. Je serai très rapide. En qualité d'adjoint à la lutte contre la discrimination pour le 4^{ème} secteur, je me permets de vous rappeler, Monsieur



MARANDAT, que le Code pénal définit la discrimination comme le fait de refuser l'accès à un droit, à un bien ou à un service à une personne sur la base de son orientation sexuelle ou de son identité de genre. Il s'agit donc de droit commun et non d'idéologie. Il s'agit de faire appliquer réellement un droit qui s'applique à toutes les personnes, sans distinction d'orientation sexuelle ou d'identité de genre, ce qui aujourd'hui dans la Ville de Marseille n'est pas encore le cas, du fait d'une procédure qui n'a pas été revue et qui ne permet pas l'inclusion réellement de toutes et tous.

(Applaudissements.)

M. le MAIRE. - Merci, Monsieur FERRERO. Nous procédons au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté à l'unanimité)

Le rapport numéro 13 est adopté.

Monsieur BONNAFFOUS, je vous remercie. Nous allons passer au rapport 17 qui sera présenté par Madame Juliette MASSON, adjointe aux écoles.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: MME CASANOVA GAVINO DANIELLE



DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL – DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE – Subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance – Adoption d'une convention de fonctionnement avec l'association la Maison de la Famille des Bouches-du-Rhône – Paiement à l'association d'un acompte sur subvention à valoir sur les crédits de l'exercice 2021.

Mme MASSON.- Bonsoir à toutes et tous. Après le mariage, la petite enfance, je vous présente ce soir un rapport proposé par Sophie GUERARD, adjointe au Maire de Marseille, à la petite enfance et à la place de l'enfant dans la ville.

Par une délibération du 21 décembre 2020, ont été approuvées les conventions conclues avec les associations gestionnaires d'équipement d'accueil de la petite enfance précisant le cadre et les modalités du concours financier de la Ville de Marseille en 2021.

Parmi les associations concernées, l'association Maison de la famille des Bouches-du-Rhône, dont le siège se situe 141 avenue des Chutes Lavie dans le 13°, a changé de président en début d'année. La convention n'ayant pas été signée, il convient d'approuver une nouvelle convention en tenant compte de ce changement. Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil municipal de prendre la délibération suivante : Est approuvée la convention 2021, conclue avec l'association la Maison de la famille des Bouches-du-Rhône. Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cette convention. Il est attribué un acompte sur le budget 2021 à l'association la Maison de la famille des Bouches-du-Rhône qui conduit plusieurs actions dans le domaine de la petite enfance.

Pour notre secteur, cela concerne deux structures : La Tartine, dans le 6ème, et Les Libellules, dans le 8ème arrondissement. La Tartine pour un montant de 18 720 euros et Les Libellules pour un montant 25 200 euros. La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget 2021. Je vous remercie.

M. le MAIRE. - Merci, Madame MASSON. Une intervention ? (Aucune.)



Nous allons passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté à l'unanimité)

Le rapport numéro 17 est adopté.

Nous allons maintenant passer la parole à Monsieur Lemery, délégué aux grands projets et aux permis de construire.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. PIERRE LEMERY



DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER, ET DU PATRIMOINE – DIRECTION DE L'URBANISME – Instauration de l'exigence du permis de démolir en application de l'article L.421-3 du Code de l'Urbanisme sur l'ensemble du territoire de la Commune de Marseille.

M. LEMERY.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs qui nous suivent sur les réseaux, le présent rapport est présenté par Mathilde CHABOCHE, adjointe au maire de Marseille et déléguée à l'urbanisme et au développement harmonieux de la ville. Il porte sur l'instauration de l'exigence du permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la commune de Marseille.

Le permis de démolir est défini par l'article L.421-3 du Code de l'urbanisme. Les démolitions de construction existantes doivent être précédées de la délivrance d'un permis de démolir lorsque la construction relève d'une protection particulière définie par décret ou en Conseil d'Etat ou est situé dans une commune ou une partie de commune où le conseil municipal a décidé d'instaurer le permis de démolir. La réforme des autorisations de l'urbanisme de 2007 a limité les cas dans lesquels le dépôt et l'obtention d'un permis de démolir étaient obligatoires. Ainsi l'article R.421-8 du Code de l'urbanisme soumet uniquement un permis de démolir, la démolition ou le fait de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction inscrite au titre des monuments historiques ou adossé à un immeuble classé au titre des monuments historiques, situé dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, situé dans un site classé ou inscrit ou identifié dans le Plan Local d'Urbanisme comme un élément paysager à protéger. C'est le cas par exemple de la Villa Valmer. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet. Certaines démolitions sont également dispensées de permis de démolir en raison de leur nature. Il s'agit notamment des démolitions couvertes par le secret de la défense nationale, des démolitions effectuées en application du Code de la construction et de l'habitat sur un bâtiment menacant ruine ou en application du Code de la santé publique sur un immeuble insalubre. Le Code de l'urbanisme prévoit également que le Conseil municipal peut décider d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble de son territoire.

Trois raisons de protéger les démolitions en dehors des secteurs protégés apparaissent particulièrement indiquées pour Marseille. Cela relève d'un souci de protection des constructions pouvant présenter un intérêt. Il s'agit pour la commune de pouvoir conserver sa faculté d'appréciation sur l'opportunité de démolir des constructions ou de les conserver. La commune de Marseille s'inscrivant dans une



perspective de renouvellement urbain, il apparaît opportun qu'elle conserve une vision globale sur l'ensemble des projets immobiliers et puisse décider de maintenir certaines constructions.

Le principe de l'autorisation préalable avant toute démolition, y compris dans les quartiers et secteurs non protégés, s'inscrit dans une volonté intégrée et transparente des autorisations d'urbanisme. Ainsi, l'instauration du permis de démolir sur l'ensemble du territoire de Marseille a pour ambition de contribuer à protéger efficacement notre patrimoine et notre paysage dans son acception la plus large.

Pour toutes ces raisons, il apparaît hautement souhaitable d'instaurer l'exigence du permis de démolir pour toutes constructions et en tous lieux des territoires de Marseille conformément à la possibilité donnée au Conseil municipal par l'article L.421-3 du Code de l'urbanisme. Pour des raisons techniques de mise en place, notamment la mise en place des procédures et de personnels nécessaires, la mesure prendra effet au 1^{er} octobre 2021.

Le présent rapport a reçu un avis favorable de la commission.

Je vous ai laissé une petite citation de Blaise Cendrars parce que l'on aime bien avoir des citations dans ces réunions de Conseil de secteur.

« Marseille est une ville selon mon cœur. C'est aujourd'hui la seule des capitales antiques qui ne vous écrase pas avec les monuments de son passé ». C'est vrai que sur le passé marseillais, il y a un certain nombre d'immeubles, de bâtiments qui ont été démolis et qui ne laissent pas de trace aujourd'hui. On peut penser à l'ancienne Major, à la carrière de la Corderie. On peut penser à l'église du 17^e siècle qui était là où est aujourd'hui l'église des Réformés. J'arrête là mon inventaire. C'est vrai que Marseille a parfois eu un problème avec son patrimoine. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Je vous remercie, Monsieur LEMERY.

Il va falloir changer le nom de votre délégation. Vous serez délégué aux grands projets, aux permis de construire et aux permis de démolir, c'est cela ?

M. LEMERY. - C'est vous qui signez les arrêtés de délégation de pouvoir.

M. le MAIRE. - Une intervention ? (Aucune.) Nous allons passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté à l'unanimité)

Le rapport numéro 18 est adopté.

Pour le rapport 19, dernier de ce Conseil d'arrondissements, je donne la parole à Madame DENIA SALONE.



<u>COMMISSAIRE RAPPORTEUR:</u> MM DENIA SALONE ROSETTE



DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA SANTE DE LA SOLIDARITE ET DE L'INCLUSION – SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES – DIVISION DES PERSONNES HANDICAPES – Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes handicapées – 1ère répartition – Approbation des conventions annexées.

Mme DENIA SALONE.- La Ville de Marseille a décidé d'aider les associations œuvrant en faveur de personnes porteuses de handicaps. Des demandes de subventions ont été traitées. Après examen du dossier, elles ont été validées juridiquement. Une première répartition de crédit, d'un montant de 82 400 euros sur l'année 2021, a été votée en mairie centrale. Nous nous félicitons de 38 000 euros qui ont été attribués à cinq associations ayant les locaux dans le 6ème et le 8ème arrondissements. Ces subventions permettront à nos associations de développer des actions sportives, culturelles en faveur des adultes et des enfants à mobilité réduite.

- L'association sportive ASPTT Marseille, qui accueille des groupes avec handicap, à travers de son action Intégrasport, recevra 3 000 euros.
- L'association Aide aux aidants, qui a pour vocation d'aider les proches d'une personne en situation de handicap, recevra 5 000 euros.
- Le club d'aviron L'Avi Sourire recevra 14 000 euros pour mettre en œuvre trois projets : favoriser la mixité sportive de personnes handicapées et de personnes valides, une action sportive Sport Handi nautique Corbières, un challenge Handi Aviron.
- Le club d'aviron recevra en outre 2 000 euros pour son budget de fonctionnement.
- La somme de 7 000 euros sera octroyée à la compagnie Tétines et Biberons qui développe son activité auprès des personnes handicapées et hospitalisées. La compagnie propose des ateliers artistiques aux adultes ou enfants en situation de handicaps physiques, mentaux et porteurs de troubles de comportement. Des ateliers théâtre, arts plastiques sont également mis en place dans les locaux de l'association pour les personnes en situation de handicap autonomes.
- La Compagnie du Théâtre qui mène le projet artistique auprès des structures qui accueillent des enfants porteurs de difficultés physiques, de déficience intellectuelle recevra 7 000 euros pour son projet « Publics empêcheurs ». Les empêcheurs sont des personnes ne pouvant se déplacer sur les lieux culturels, donc des personnes à mobilité très réduite.

Nous félicitons le travail de ces cinq associations auprès des enfants et des adultes porteurs de handicaps. Nous sommes heureux qu'elles aient reçu le soutien des élus Marseillais. Je vous remercie de votre écoute.

M. le MAIRE. - Madame DENIA SALONE, je vous remercie.

Une intervention ou des questions ? (Aucune.)

Le rapport 19 est adopté.



Conseil d'arrondissements – 18 mai 2021 (Adopté à l'unanimité)

Nous en avons fini avec la liste des rapports présentés ce soir en Conseil d'arrondissements. Je déclare clos ce Conseil d'arrondissements. Je vous remercie. Bon retour à toutes et tous.

La séance est levée à 19 h 45.